



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 MAI 2021
N°14

OBJET : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

**Date de la convocation :
21/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, et le mardi à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

**Nombre de membres
composants l'Assemblée :
11**

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. COGGIA Jean Dominique, M. AMPART Jean Claude, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, Mme AIUTI Dominique, Mme ANDREI Brigitte, M. RAFFALLI Louis, Mme BIFERALLI Martine

**Nombre de Conseillers
en exercice : 11**

**Nombre de membres
présents : 09**

Nombre de votants : 11

ABSENTS REPRESENTES :

**M. LAPORTE Bernard donne procuration à M. CERVIOTTI Jean Louis
M. MALATESTA Ludovic donne procuration à M. COGGIA Jean Dominique**

Quorum : 06

**Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
Jean Dominique**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210525-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210525-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021